



NOUVEL ACCORD « TELETRAVAIL » : UNE MAUVAISE FARCE A LA MODE DG

Acte 1 :

A compter du 5 décembre dernier, la majorité des organisations syndicales représentatives des travailleurs s'opposait **massivement à la destruction de notre système de retraite intergénérationnel et interprofessionnel.**

Un système où le mot solidaire **prend CONCRETEMENT tout son sens.**

Les transports, secteur sensible et immédiatement visible, sont particulièrement touchés ; et plus encore dans les métropoles...

...QUE FAIT PÔLE-EMPLOI ?

Il étend unilatéralement la modalité « Télétravail » en s'asseyant royalement sur les accords (que les signataires, au passage ne défendent pas, « sacré » sens du respect de leur propre signature...). **Cela s'appelle le fait du prince.**

Acte 2 :

Suite « au retard » pris dans le calendrier social du fait notamment d'un mouvement social historique et loin, très loin d'être confiné aux seules organisations syndicales en lutte mais au contraire ultra populaire et majoritaire ; Pôle-emploi et son « Général Directeur » modifie **unilatéralement** son calendrier social.

...QUE DECIDE ALORS PÔLE-EMPLOI ?

Ouvrir à la « négociation » (si on peut appeler ça comme ça) 2 avenants permettant la prorogation des accords « QVT » et « TH », MAIS en sortant de l'accord QVT la modalité « Télétravail et travail de proximité » pour laquelle la DG décide d'ouvrir une négociation parallèle, pour la seule 4^{ème} vague annuelle de télétravailleurs à venir.

Nous étions le 10 février mais aujourd'hui, nous savons que la gouvernance France savait que le virus était là.

Acte 3 :

L'épidémie est là. C'est officiel. Presque toutes les organisations syndicales, et particulièrement la **Cgt-FO** qui ne se contente pas de demander mais revendique ET agit, réclament la généralisation du télétravail en opposant à la DG par simple bon sens qu'à situation sanitaire exceptionnelle, des mesures de prévention exceptionnelles s'imposent.

Les collègues de la DSI font un travail remarquable pour permettre l'augmentation des possibilités de télétravailler pour l'établissement, et ce alors même que depuis des années avec la **Cgt-FO**, ils dénoncent une externalisation de leurs métiers et des qualifications « open bar ». C'est à noter !! Le télétravail est généralisé sans aucune contestation.

Acte 4 :

Sans revenir ici sur les **décisions iniques (au nom de la continuité du service public subitement redevenue essentielle, avant la santé de celles et ceux qui la font exister au quotidien comme celle de ceux que l'on sert)** que notre employeur, aux ordres du gouvernement (*et peut-être même un peu plus ?*) a pris au fur et à mesure de l'évolution de la doctrine étatique ; il semblait essentiel, tout simplement de bon sens, de proposer là aussi sur ce sujet du télétravail un avenant pour proroger et permettre la 4^{ème} vague.

Mais non ! Tout d'abord, Pôle-emploi qui réalise actuellement de substantielles économies (électricité, nettoyage, salaires du fait des arrêts de travail, **frais de déplacements...**) refuse de façon totalement dogmatique d'indemniser/dédomager les collègues qui se retrouvent de fait télétravailleurs, et refuse bien évidemment d'augmenter cette indemnisation/dédommagement fondé dans « l'accord initial » sur 2 jours de

télétravail/semaine (et par rapport à d'autres accords, 100€/mois de vous à nous, c'est vraiment « **peanuts** »).

Ensuite, Pôle-emploi, qui à la 1^{ère} séance de négociation avait, sur le modèle de ce qui a été fait pour la déclaration d'impôts, purement et simplement supprimé cette indemnisation/dédommagement arguant que « puisque désormais les collègues aimaient ça, il n'y avait plus besoin de les "appâter" » ; persiste à maintenir cette « négociation » et revient sur la suppression de l'indemnité/dédommagement... peut-être pour permettre **à d'éventuels signataires de justifier leur ralliement collaboratif par une « grande » victoire en trompe l'œil ?**

Acte 5 :

La pièce se jouera demain sans la **Cgt-FO**, sans la CGT, sans la FSU ; qui ont refusé de cautionner **ce simulacre de négociation dématérialisée par des réponses ouvertes « à tous »**.

Avec qui ? À cette heure, on ne sait pas. Il n'y a pas eu d'autres « réponses à tous ».

Ce qu'on sait en revanche, c'est qu'une charte unilatérale est prête. Cette charte était d'ailleurs prête avant tout début d'un quelconque échange... **une Charte du Télétravail qui fait bizarrement écho à une sinistre charte du presque même nom.**

ALORS QUE CHERCHE POLE EMPLOI ?

Diviser encore et encore ?

Entre ceux qui télétravaillent, ceux qui viennent sur site, ceux qui gardent leurs enfants (enfants feront les retraites de demain dans NOTRE système par répartition), ceux qui sont coupables d'être malades (si l'on en croit le Haut Fonctionnaire, Mr Le Préfet Didier Lallement), ceux qui sont coupables d'être « à risque » ou qui vivent avec des personnes à risques ?...
... Solidarité, sens du service public, qu'ils vous disent...

CE SERA SANS LA **CGT-FO !**

LA **CGT-FO RESTE PLUS QUE JAMAIS ATTACHEE A LA PRATIQUE CONTRACTUELLE, GARANTE DE DROITS POUR LES SALARIES ET PASSANT NECESSAIREMENT PAR UNE VERITABLE NEGOCIATION LOYALE ET SINCERE...**

...A LAQUELLE NOUS SOMMES PRÊTS A PARTICIPER...

... SUR LA BASE DE NOS REVENDICATIONS.